

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

N°23-087

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-D'ARC

Séance du 15 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le quinze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Val-d'Arc dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de Randens, sous la présidence de Monsieur Hervé GENON, Maire.

Nombre de conseillers :	Date de convocation :	12/12/2023
En exercice : 23	Date d'affichage :	12/12/2023
Présents : 15		
Votants : 19		

Présents : MM. GENON Hervé - BIBOLLET Nicolas - MANENTI Rémi - MARTINET Frédéric
- MELLAN Lionel - MICHELLAND Bruno - RICO-PEREZ José - RIZZON Bruno

Mmes GAZET Véronique - BAZIN Josyane - JALLIFFIER-VERNE Christelle
JABOUILLE Martine - MASSUTTI Carole - PAVIET Laura - PEREZ Stéphanie

Excusés :

MM. - Jean-Luc DELWAL - GACHET Roger - MARTINET Jacky - RICHARD Denis
Mmes BOIVINEAU Myriam - COMBET Claire - GENON Marie - LEGRAND Alexandra

A été nommé secrétaire de séance : Véronique GAZET



Objet : Demande de subvention auprès du département pour des travaux de requalification de la traversée d'Aiguebelle

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune de Val-d'Arc souhaite lancer une vaste opération de requalification et réaménager la traversée de la commune déléguée d'Aiguebelle et ses espaces connexes, pour passer de la « route à la rue » et ainsi apaiser les vitesses, améliorer le cadre de vie, l'accessibilité, les liaisons douces, l'efficacité des zones de parking, la végétalisation du secteur.

Ainsi, sur la période 2022-2025, les élus ont identifié un certain nombre d'aménagements à mettre en œuvre, de travaux de réhabilitation à prévoir et de leviers à actionner :

- Réaménagement de la rue Carret et de la place du marché
- Requalification de la Grande Rue
- Aménagement des entrées de ville
- Programme d'aide à la rénovation des façades
- Réaménagement du parking rue de l'Hotel de ville

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le coût prévisionnel des travaux est estimé à 3 430 000 € HT (trois millions quatre cent trente mille euros hors taxe).

Il présente à l'assemblée délibérante le plan de financement suivant :

ORIGINE DU FINANCEMENT	MONTANT HT (a)	(%)	DATE DE LA DEMANDE	DATE D'ATTRIBUTION
REGION *	500 000 €	15 %	Décembre 2023	En attente
ETAT (DETR / DSIL)	600 000 €	17 %	Février 2023	13.06.2023 pour 200 000 euros de la 1 ^{ère} tranche Dossier 2 ^{ème} tranche à déposer en 2024 200 000 euros dans un dossier déposé en 2025
ETAT (Fonds vert)	40 000 €	2 %	Mars 2023	11.04.2023
CONSEIL DEPARTEMENTAL : **				
1. Petite Ville de demain	250 000 €		Février 2023	Obtenu
2. Aide spécifique RD 1006 couche de roulement et giratoire, contrat territorial FDEC, Amendes de police	350 000 €	17 %	Décembre 2023	En attente
Autres financements publics : Etat par le grand chantier FAST	686 000 €	20 %	Décembre 2023	440 000 € obtenus pour la 1 ^{ère} tranche. En attente de l'arrêté dossier déposé en 2024 pour les 246 000 € restants
Total des subventions publiques	2 426 000 €	71 %		
Demandeur : autofinancement (dont emprunt)	1 004 000 €	20 % minimum à 35 % maximum **		
TOTAL HT	3 430 000 €	100 %		

* La somme de 500 000 euros d'aide potentielle de la région pourrait se faire directement par la région en compensation du financement FEDER, programme au titre duquel il semble que nous ne soyons plus retenus.

** Au-delà des discussions en cours avec le Département relatives au giratoire et à la couche de roulement, la part d'autofinancement de la collectivité sera ajustée aux autres financements (fonds propres et emprunt)

Envoyé en préfecture le 30/01/2024

Reçu en préfecture le 30/01/2024

Publié le 30/01/2024

ID : 073-200086569-20231215-23087-DE



Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve le projet et la nature des travaux
- Approuve le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 3 430 000 € HT (trois millions quatre cent trente mille euros hors taxe)
- Approuve le plan de financement présenté ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants,
- Sollicite dès à présent une dérogation pour lancer la consultation et commencer les travaux.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance

Véronique GAZET



Le Maire,

Helwé GENON